

Participants

La réunion s'est tenue le mercredi 17 novembre 2021 à 9h en visioconférence.

Structure	Nom Prénom	Mission	Présent	Excusé
Chambre d'agriculture de Région IDF	Luc JANOTTIN	Secrétaire Général Environnement	X	
Chambre d'agriculture de Région IDF	Sébastien PHILIPPE	Chargé d'études agro- environnement	X	
Chambre d'agriculture de Région IDF	Corinne MARCHAND	Assistante service Environnement	X	
Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles Île-de-France	Thomas ROBIN	Secrétaire général	X	
Jeunes Agriculteurs Île-de-France Ouest	Cécile JAROSZ	Présidente canton de Houdan		X
Direction Départementale des Territoires des Yvelines	Isabelle DERVILLE	Directrice		X
Direction Départementale des Territoires des Yvelines	Nelly SIMON	Chef de service Economie Agricole	X	
Direction Départementale des Territoires des Yvelines	Catherine MAZET	Chef de service adjointe Economie Agricole	X	
Union des Maires des Yvelines	Vincent MIGEON	Directeur		X
Association des Maires Ruraux des Yvelines	Sylvain LAMBERT	Président Maire de Rochefort en Yvelines	X	
Yvelines Environnement	Jean-Marc RABIAN	Représentant	X	
Conseil Départemental des Yvelines	Pauline WINOCOUR- LEFEVRE	Vice-Présidente en charge des ruralités	X	
Conseil Départemental des Yvelines	Laurence LALANNE	Chargé de politique agricole		X
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Eva AUSTRUY	Service Régional de l'Alimentation	X	

Ordre du jour

1. Actualité juridique
2. Information collective sur l'actualité culturelle
3. Premières sollicitations de la cellule de conciliation

Décisions

La Chambre d'Agriculture continue de transmettre aux mairies des Yvelines un support reprenant l'actualité culturelle en grandes cultures et le diffuse en parallèle à l'Union des Maires des Yvelines ainsi qu'au Conseil Départemental des Yvelines.

Suite aux évolutions réglementaires attendues concernant la prévenance des résidents et des personnes présentes en amont du traitement, le format de ce document pourra évoluer : format éditable par les mairies si le dispositif est inchangé, format plus officiel provenant des services de l'Etat si la diffusion de l'information revêt un caractère obligatoire.

L'angle de la qualité sanitaire des productions pourrait être pris dans certains des communications autour des interventions phytosanitaires.

En parallèle de la procédure de conciliation, un accompagnement juridique doit pouvoir être proposé aux agriculteurs concernés par des troubles de voisinage. Ce sujet sera approfondi lors d'un prochain comité de suivi.

Les agriculteurs ainsi nommés et les maires qui le souhaitent se verront proposer des formations à la médiation et à la règlementation sur le thème des traitements phytosanitaires à proximité des zones habitées. Les services de l'Etat pourraient intervenir lors de ces formations.

Le prochain comité de suivi se réunira début 2022, après publication des textes réglementaires sur les distances de sécurité riverains.

Le présent compte-rendu est publié en ligne en libre accès par chacun de ses membres.